

መላ ኢትዮጵያ ሶሻሊስት ንቅናቄ -መኪሶን-

ALL ETHIOPIAN SOCIALIST MOVEMENT (ME'ISONE)

"NEW ETHIOPIA" P.O. BOX 5077, 16305 SPANGA, SWEDEN

MEMORANDUM SUR LA REPRESSION ANTI-SYNDICALE
EN ETHIOPIE.

MEISONE.

JANVIER 1982.

I. Introduction.

L'Ethiopie d'aujourd'hui est un pays ravagé qui détient de tristes records dans le domaine de la violation des droits de l'homme et de l'exil.

La répression qui s'est abattue sur le peuple éthiopien, depuis la défaite de la révolution et l'intervention soviétique en 1977, est sans précédent dans l'histoire de ce pays.

Il y a , à l'heure actuelle, plus de 30.000 prisonniers politiques.

Amnesty International dénonce l'existence de "plusieurs milliers de prisonniers politiques détenus sans jugement" depuis quatre ans . Durant ces dernières quatre années, des milliers d'éthiopiens ont été sommairement exécutés. Toujours d'après les chiffres donnés par Amnesty International, si l'on prend en considération uniquement la période dite de "Terreur rouge" au début de 1978, 5000 éthiopiens ont été exécutés dans la seule ville d'Addis Abeba.

Le nombre de réfugiés qui se trouvent notamment dans les pays limitrophes de l'Ethiopie s'élève aujourd'hui à 2 millions de personnes (ces chiffres sont confirmés par Amnesty International et l'UNHCR). En outre, 2.400.000 éthiopiens ont eu leurs maisons détruites et n'ont plus de moyens d'existence, suite aux divers conflits armés qui sévissent dans le pays. Ils vivent aujourd'hui dans des camps improvisés à l'intérieur même du pays.

La répression que subit le peuple éthiopien touche tous les secteurs de la Population. Un mémorandum sur "La répression en Ethiopie" publié en février 1979 1979, et qui n'a malheureusement rien perdu de son actualité, dénonce l'existence de 5.000 paysans, 3.000 jeunes, 2.000 soldats et officiers, 3.000 femmes, des centaines d'intellectuels ... dans les prisons du régime éthiopien depuis 1977.

Malgré les prétentions socialistes de la dictature militaire, les travailleurs et les syndicalistes n'ont pas été épargnés par cette vague de répression aveugle.

Selon la "société anti-esclavagiste" une organisation humanitaire dont le siège est à Londres, il y a à l'heure actuelle plus de 45.000 éthiopiens contraints à des travaux forcés à SETITE HUMERA dans le nord de l'Ethiopie. Dans un rapport soumis à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies en août 81, la société anti-esclavagiste a indiqué que 1626 éthiopiens ont péri dans ce camp pendant l'année 1980.

Il y avait, en février 1979, plus de 3.000 militants ouvriers en prison. Ils y sont toujours. Le nombre s'est même accru depuis cette date puisqu'on compte, à l'heure actuelle, plus de 4.000 travailleurs dans les prisons surpeuplées de l'Ethiopie.

C'est justement ce problème de la répression anti-syndicale que nous voulons traiter dans ce memorandum. Ceci dans l'espoir d'attirer l'attention de toutes les forces progressistes, et notamment des syndicalistes, de par le monde, pour qu'ils se rendent compte de la situation, et expriment leur solidarité avec les travailleurs éthiopiens.

2. Aperçu du mouvement syndical en Ethiopie.

L'avènement de la classe ouvrière en Ethiopie est un phénomène récent. Il ne date que de la fin de la dernière guerre.

Le premier syndicat fut créé en 1947 par les travailleurs du "Chemin de fer franco-éthiopien". La combativité de ce premier syndicat qui organise la première grève dans l'histoire du pays quelque mois après sa création, accroît la méfiance du régime impérial vis-à-vis de toute tentative d'organisation entreprise par la classe ouvrière naissante. Mais elle sert aussi d'exemple à cette classe qui connaît une surexploitation de la part des employeurs, qui sont pour la plupart des capitalistes étrangers.

Les premiers syndicats commencent à voir le jour au début des années 50. Mais il faudra attendre 1955 pour assister aux premières tentatives de regroupement entreprises par ces syndicats.

Cette année là, des travailleurs de la sucrerie WON I, des usines de textile d'AKAKI de la cimenterie de DEREDAWA ... décident de jeter les premières pierres d'un syndicat

. Il leur faudra encore 5 ans de luttes pour réussir leur entreprise. En 1960, des délégués venus de 29 établissements réussissent à mettre sur pied la "Confederation of Ethiopian Trade Unions" (CELU). Celle-ci est reconnue par le régime impérial en vertu du code de travail nouvellement promulgué sous la pression du Bureau International du Travail (B.I.T.).

Ce début, bien que historique, est somme toute modeste, puisque la CELU ne regroupe que 15.000 ouvriers parmi les 120.000 que le pays compte à l'époque.

Mais plus grave encore pour la suite des événements, est le fait que le gouvernement de l'empereur Hailé Sélassié a essayé très vite de noyauter la CELU.

Par exemple, il s'arroge le droit de nommer le secrétaire général de la Centrale !

Mais, par ailleurs, le président d'honneur Mr. ABERRA GEMU et le président en exercice Mr. ABRAHAM MAKONNEN sont des dirigeants démocratiquement élus par l'Assemblée constitutive de la CELU.

Deux ans après la constitution du syndicat les dirigeants de la CELU entreprennent, en août 1962, la première tentative de grève générale dans le pays. Cette tentative sera réprimée avant même que la grève ne soit déclenchée. Le syndicaliste ABERRA GEMU est assassiné par les hommes de main du régime. Le président de la CELU, Mr. ABRAHAM MAKONNEN est arrêté quelques jours après la démission forcée.

Le régime impérial profite alors de l'occasion pour placer ses agents à tous les postes clés de la CELU, et ceci en dehors de toutes élections démocratiques.

Un certain BEYENE SOLOMONE est imposé comme président de la CELU, et l'équipe constituée autour de lui présidera au destin de la Centrale jusqu'à la révolution de 1974.

La nouvelle direction se distinguera par une collaboration étroite avec le régime impérial, par un profond mépris pour les travailleurs, et par des liens plus qu'étroits avec le syndicat américain AFL/CIO.

3. La création du syndicat indépendant (SPET).

Avec le début de l'insurrection populaire de février 1974, la lutte des travailleurs éthiopiens entre dans une nouvelle phase. En mars 1974, la direction de la CELU, sous la pression de la base, appelle à la grève générale pour soutenir les revendications portant sur les conditions de travail et les salaires. Celle-ci durera quatre jours et aura pour conséquence l'acceptation, par le gouvernement éthiopien, de toutes les revendications syndicales.

Mais les promesses gouvernementales ne seront pas tenues. Les mois suivants seront ainsi caractérisés par une accentuation des mouvements de grève, d'occupations d'usine qui éclatent dans toutes les entreprises, en dehors de la direction de la CELU.

L'essor du mouvement révolutionnaire se traduit par la déposition de l'empereur en septembre 1974 et par une série de proclamations portant sur la nationalisation des terres, des grandes entreprises, des banques, des compagnies d'assurances ... Toutes ces mesures seront proclamées par le régime militaire sous la pression du mouvement révolutionnaire.

En même temps, les travailleurs continuent leur combat pour destituer les dirigeants de la CELU imposés par le Negus et pour se doter d'une organisation démocratique et indépendante. Cette lutte sera favorisée par la situation révolutionnaire qui prévalait, à l'époque, dans tout le pays.

En décembre 1975, l'ancien code du travail est remplacé par une législation nouvelle et progressiste.

Celle-ci reconnaît notamment le droit des travailleurs à s'organiser librement.

Pendant le second semestre de 1976, les militants ouvriers membres pour la plupart du MEISONE (Mouvement socialiste pan éthiopien) commencent à organiser des syndicats démocratiques dans toutes les entreprises du pays. En quelques mois, 1343 syndicats de base, regroupant 287.371 membres seront créés à travers tout le pays. On peut saisir l'ampleur de ce travail organisationnel si l'on considère que la CELU ne comptait que 343 syndicats de base avec 112.000 membres. Les nouveaux syndicats regroupaient la vaste majorité des travailleurs éthiopiens dont le nombre, à l'époque, s'élevait à 350.000.

Les syndicats de base seront à leur tour regroupés au sein de 9 unions organisées par branches d'activités : transport, travailleurs agricoles, secteur tertiaire, banques et assurances ... Les délégués élus par ces syndicats de branches se réunissent fin décembre en Congrès constitutif du Syndicat Pan Ethiopien des Travailleurs (SPET).

Le Congrès constitutif du SPET sera le théâtre d'une vaste confrontation entre diverses tendances et notamment entre des partisans du MEISONE et ceux de l'organisation extrémiste PRPE.

Chacun des 57 articles du statut de la Centrale sera longuement débattu et sanctionné par un vote au scrutin secret. Une fois les statuts approuvés, le Congrès procède à l'élection, toujours au scrutin secret, du Comité exécutif de la Centrale. Chacun des 12 postes de responsabilité au Comité exécutif sera brigué par deux candidats.

Les partisans d'un syndicat démocratique en indépendant finiront par l'emporter et par recevoir tous les sièges au sein du Comité exécutif.

Mais à peine ce syndicat constitué, le PRPE, qui n'a pas réussi à s'imposer par des élections démocratiques, se lance dans une campagne de liquidation physique des syndicalistes, bientôt relayé dans cette tâche par le régime militaire lui-même.

4. Répression et liquidation du syndicat indépendant.

La constitution du syndicat démocratique à la fin de l'année 1976 n'était pas un phénomène isolé. Elle faisait partie du processus révolutionnaire existant.

En effet, l'année 1976 est celle aussi de la constitution et de la consolidation des associations paysannes au nombre de 25.000, regroupant 7 millions de familles.

Dans les villes, plus de 2.000 associations de quartiers connues sous le nom de KEBELE permettent aux citoyens de reprendre leurs existences en main.

Partout, ces associations dotées de leurs tribunaux, de leur milice et de leurs comités exécutifs élus s'érigent en pouvoir parallèle par rapport aux organes administratifs du gouvernement central.

Face au renforcement de ces organes de pouvoir démocratique, et la peur d'être dépassé par le pouvoir populaire naissant, le régime militaire trahit la révolution et se range définitivement du côté de la bureaucratie civile et militaire. Cette alliance anti-démocratique se concrétise à partir du mois d'avril 1977.

C'est dans ce contexte de lutte entre le pouvoir populaire et le gouvernement militaire que l'Union Soviétique intervient dans les affaires intérieures de l'Ethiopie.

La tâche que cette coalition anti-démocratique soutenue par l'Union Soviétique s'était fixée dès le début de sa constitution étant claire : il s'agissait de la liquidation totale de toutes les organisations démocratiques et la volonté d'assurer l'hégémonie totale des militaires et des membres de la bureaucratie sur le pays.

Cette entreprise de démantèlement des organisations indépendantes s'accompagna de cortèges d'exécutions massives et sommaires, d'arrestations arbitraires, de tortures surhumaines et d'exil.

A partir du mois de septembre 1977, pendant des mois, l'Ethiopie vit sous le régime de la terreur dite "rouge".

Les aspects barbares de cette "orgie" répressive seront confirmés par le massacre de plus de 5.000 ouvriers, jeunes, intellectuels, soldats et officiers, rien que dans la seule ville d'Addis Abeba, en janvier et février 1978.

Pour ne s'en tenir qu'à la répression anti-syndicale, nous nous contenterons d'indiquer le "destin" des 12 membres du Comité exécutif élu en décembre 1976, et de donner quelques chiffres portant sur les exécutions et arrestations dans quelques entreprises du pays.

a. Le Comité exécutif du SPET élu en 1976 est aujourd'hui entièrement démantelé. Au mois de mai 1978, une nouvelle direction a été imposée par le gouvernement militaire, et ceci en dehors de toute élection démocratique.

Mais cette nouvelle direction est, à son tour, limogée par le régime et le président, avec quelques uns de ses

collaborateurs se trouve en prison depuis le mois de janvier 1979. (Le nouveau syndicat est membre de la Fédération Syndicale Mondiale -F.S.M.-).

Pour en revenir au premier Comité exécutif, nous voyons que la campagne anti-syndicale a fini par décapiter la Centrale :

1. Mr. TEWODROS BEKELE	Président	assassiné
2. Mr. TEMESGEN MADEBO	Vice-Président	assassiné
3. Mr. ALEMU MAMO	Vice-Président	limogé
4. Mr. TEWODROS TSIGE	Vice-Président	exilé
5. Mr. TADESSE BIRBO	Secrétaire général	limogé
6. Mr. GETACHEW LEGESSE	Secrét. gén. ad.	blessé et limogé
7. Mr. ATNAFU TATCHE	Secrét. gén. ad.	emprisonné
8. Mr. KEBEDE G/MICHAEL	Trésorier	assassiné
9. Mme ALMAZE ABEBE	Trésorier ad.	limogée
10. Mr. TIBEBU TEFERRA	Commission de contrôle	limogé
11. Mr. MUZEDIN MUHAMED	Commission de cont.	emprisonné
12. Mr. TADESSE BEYENE	Commission de cont.	limogé.

- b. Dans les usines, les travailleurs qui se trouvent à l'avant garde de la lutte sont systématiquement arrêtés à partir de septembre 1977.

Dans la plupart des cas, la répression touche d'abord les directions des syndicats, pour se généraliser ensuite.

Voyons maintenant la réalité de la répression dans quelques grandes usines du pays :

1. Indo-Ethiopian textiles (AKAKI) - 60 ouvriers emprisonnés
2. Ethio-Ciment (Addis Abeba) - toute la direction du syndicat*, plus 40 ouvriers
3. Seferian Company (A.A.)-
toute la direction du syndicat, plus 4 ouvriers
4. Rubber Factory (AKAKI)- toute la direction du syndicat, plus 20 ouvriers
5. Addis Tyre Factory (A.A.)- toute la direction du syndicat, plus 8 ouvriers
6. Adey Abeba Textiles (A.A.)- toute la direction du syndicat, plus 8 ouvriers
7. Mega paints Factory (A.A.) - 5 membres de la direction du syndicat

* un Comité exécutif composé de 9 élus constitue la direction du syndicat. Ces comités avaient été élus démocratiquement au cours de l'année 1976. Actuellement, au fur et à mesure de leur démantèlement, les directions sont remplacées par des hommes nommés par le gouvernement en dehors de toute élection démocratique.

8. Ethio-Sider (A.A.) - 15 ouvriers
9. Metta Begr Factory (AMBO) - toute la direction du syndicat, plus 10 ouvriers
10. Oil and Soap Factory (A.A.) - toute la direction du syndicat, plus un nombre inconnu d'ouvriers
11. Filwoma-Finfine (A.A.) - toute la direction du syndicat.
12. Banque nationale et Banque commerciale d'Addis Abeba - 30 employés
13. Ministère des PTT (A.A.) - toute la direction du syndicat, plus 20 employés
14. Ethiopian Airlines (A.A.) - 15 employés
15. Branche pour la ville d'Adama de l'Union syndicale des travailleurs du secteur tertiaire - toute la direction du syndicat , plus 30 personnes.
Le président et le vice-président de l'Union ont succombé à la torture en 1978
16. Chilalo Agricultural dev. Unit.(CADU-ASSELLA) - 10 empl.
17. Agaro State Farm (AGARO) - toute la direction du syndicat
18. Glasse Factory (A.A.) - 5 ouvriers
19. Addis Abeba Capsule Factory (A.A.) - 5 ouvriers
20. Ecafco Fabrique de Mobilier (A.A.) - toute la direction du syndicat
21. Commercial printing press (A.A.) - 5 ouvriers
22. Artistic printing press (A.A.) - 5 ouvriers
23. Anbessa transport CO. (A.A.) - 20 ouvriers
24. Baherdar Textiles (BAHERDAR) - 20 ouvriers
25. WONJI` Sugar Factory (WONII)- plus de 100 ouvriers arrêtés et 15 dirigeants syndicaux exécutés en 1978
26. Debreberhan Textiles Factory (DEBREBERHAN) - 5 ouvriers
27. Metemara Sugar Factory (METEMARA) - plus de 100 ouvriers arrêtés, et nombreuses exécutions
28. Modjo Tannery (MODJO) - toute la direction du syndicat
29. Tendaho Cotton Plantation (TENDAHO) - 30 ouvriers
30. Awash Tannery (A.A.) - toute la direction du syndicat
31. Dire Dewa Textiles Factory (DIRE DAWA) - plus de 50 ouvriers arrêtés; 17 militants exécutés à la fin juillet 1977, de nombreuses exécutions depuis
32. Dire Dewa Cement Factory (DIRE DAWA) - plus de 50 ouvriers arrêtés et plusieurs dirigeants exécutés
33. Melka .Sedi Amibara State Farms - 45 ouvriers ...

Ces cas de répression anti syndicale sont cités dans un mémorandum du MEISONE publié en février 1979.

La grande majorité des travailleurs et employés arrêtés en 1977 et 1978 sont toujours en prison.

S'il n'y a pas eu de libération de militants ouvriers depuis 4 ans, les arrestations et les persécutions continuent jusqu'à ce jour.

5. Les conditions de détention.

Que l'usage de la torture est courant, voire systématique, est aujourd'hui un fait confirmé par tous les témoins de la scène éthiopienne.

Amnesty International, la sous commission des Nations Unies pour les droits de l'homme et diverses organisations politiques et humanitaires ont souvent condamné ces pratiques.

Parmi les tortures les plus inhumaines pratiquées sur les prisonniers politiques éthiopiens: les bastonnades, arrachements des ongles, ligotage dans une position contractée, usage d'huile chaude, brûlures sur certaines parties du corps, viol ...

Il y a ensuite les sévices de la faim.

Beaucoup de ces prisonniers ne sont pas nourris par le régime. C'est aux parents et amis des prisonniers de pourvoir à leurs besoins alimentaires.

Or, la vaste majorité des prisonniers politiques en Ethiopie sont des paysans et des ouvriers. Dans beaucoup de cas, les revenus de ces prisonniers constituaient la seule ressource de leurs familles.

En d'autres termes, lorsqu'un ouvrier est interné en prison, c'est toute une famille qui se trouve, du jour au lendemain, démunie de toutes les ressources nécessaires à la survie. Dans ces conditions, il est impossible à cette famille de subvenir aux besoins alimentaires des prisonniers.

C'est ainsi que durant les années 1978-79, des cas de famine dans les prisons éthiopiennes étaient signalés par la presse internationale.

Les familles des travailleurs qui sont précipitamment partis en exil, et celles des personnes assassinées se trouvent également dans une situation tragique.

C'est ce même problème de survie que doivent affronter les travailleurs qui ont été renvoyés pour des raisons politiques, ou qui vivent dans la clandestinité pour échapper à la répression.

6. Les difficultés de l'entraide.

Organiser un minimum d'assistance régulière pour permettre à ces victimes de la répression de survivre s'est toujours avéré une tâche très difficile.

Et ceci pour des raisons à la fois politiques et matérielles.

Politiquement, toute action de solidarité avec les prisonniers politiques et leurs familles est interprétée par le régime comme un acte d'opposition au gouvernement militaire.

C'est ainsi que les "Comités d'aide aux victimes de la répression" mis sur pied en 1978 et en 1979 ont été réprimés par le gouvernement, et leurs animateurs jetés, eux aussi, en prison!

Cette attitude du gouvernement a obligé ceux qui ont voulu continuer à s'organiser, à entrer dans la clandestinité.

Même lorsque les difficultés organisationnelles inhérentes à tout travail clandestin sont plus ou moins surmontées, le problème matériel reste entier.

Les fonds réunis sur place n'arrivent même plus à satisfaire les besoins les plus élémentaires des familles et des prisonniers les plus nécessiteux.

Dans le passé, nous avons essayé de surmonter ce problème en nous adressant aux organisations humanitaires.

Certaines d'entre elles ont répondu à notre appel.

Mais à l'heure actuelle, nous estimons que le travail doit être systématisé et élargi.

On ne peut pas relâcher l'effort.

Et ceci pour trois raisons :

La première raison, qui est aussi la plus évidente, est que les prisonniers politiques arrêtés en 1977-78 sont toujours détenus. Selon le rapport annuel d'Amnesty International de 1980, le nombre des détenus politiques s'est accru pendant l'année 1980.

Deuxièmement, la crise économique qui sévit dans le pays a réduit d'une façon dramatique la capacité d'autofinancement de ces "Comités d'aide".

Troisièmement, ces derniers sont, à l'heure actuelle, plus structurés, et plus solides sur le plan organisationnel. Ils peuvent donc aider plus efficacement les victimes de la répression s'ils disposent de plus de moyens.

C'est pour ces raisons, que nous faisons appel à votre organisation :

1. Pour sensibiliser l'opinion publique internationale sur la répression dont sont victimes les travailleurs et syndicalistes éthiopiens .
2. Pour condamner les détentions arbitraires, les tortures et autres sévices perpétrés contre les syndicalistes éthiopiens et exiger le respect des libertés syndicales en Ethiopie.
Ceci en envoyant des lettres de protestations, des télégrammes ... au gouvernement éthiopien : PMAC, P.O.BOX 5707 ADDIS ABEBA, ETHIOPIA.
3. Pour soutenir matériellement les "Comités d'aide" afin qu'ils puissent continuer leurs efforts humanitaires.